

Entreprises de moins de 250 salariés

OBJECTIF REPRISE

Un appui en matière d'organisation du travail, de prévention et de relations sociales pour sécuriser la reprise ou la poursuite d'activité

Avec le déconfinement, vous souhaitez

- réorganiser l'activité de votre entreprise ?
- structurer la prévention en intégrant le risque épidémique ?
- améliorer les relations de travail ?
- adapter les modes de management pour être plus efficace collectivement ?

**Orientation, conseils...
Objectif reprise vous propose des solutions adaptées
pour vous aider à passer le cap !**

Rendez-vous sur  anact.fr/objectifreprise

Dispositif gratuit du ministère du Travail destiné aux entreprises de moins de 250 salariés, porté par le réseau Anact-Aract et les Di(r)eccte.

Financé par le Fonds social européen